

NON à l'extension des serres à tomates d'Isigny-le-Buat.

Introduction.

Les Serres du Buat, représentée par M. Rik Van Den Bosch.

L'extension menée à terme, concernera près de 30 hectares de bâtiments en verre sur le site d'Isigny le Buat. Ceux-ci s'ajouteront aux 17 hectares érigés à Brécey. Or, aucune étude environnementale n'a été portée à la connaissance du public afin de lui faire connaître l'impact des deux premiers sites sur l'évolution de la biodiversité pour le territoire.

Nature réelle du projet : serre agricole ou centrale énergétique ?

Le groupe néerlandais Agro Care est une holding qui déploie depuis 2017 ses filiales en France. Les sites de Brécey (*Les serres du Mont Saint Michel*) et d'Isigny le Buat (*Les serres d'Isigny*) s'inscrivent dans cette dynamique.

L'analyse des résultats financiers démontrent que cette holding tire ses bénéfices plus de la production et de la revente d'énergie que de la production et la vente de légumes (voir organigramme financier ci-dessous). Pourtant le 30 juillet dernier, le responsable présent à la réunion publique nous a affirmé que la vente d'énergie ne représentait que 30% des recettes, la vente des tomates représentant l'essentiel des revenus. Etait-ce pour masquer le caractère industriel de la société ? Il est, effectivement problématique qu'une société industrielle s'installe sur des surfaces agricoles.

Si nous analysons en détail les structures économiques du groupe **Les Maraîchers de France / Agro Care**, nous constatons que :

- les filiales agricoles de production de tomates sont déficitaires ex "Les Maraichers de Normandie" a un résultat de - 1 434 k€ en 2024
- les filiales de production d'énergies à partir du gaz sont fortement profitables ex Énergies Sud + 1 106 k€ en 2024 et contribuent au résultat positif de la holding française "Les Maraichers de France" + 21 297 k€

Ce constat démontre que le cœur de modèle économique du groupe repose **sur la production et la revente d'énergie**, et non sur la culture maraîchère. **C'est un projet industriel**. La structure financière du groupe démontre que le profit attendu résultera plus de la production et la vente d'énergie que de la production et vente des tomates.

ORGANIGRAMME FINANCIER France 2024

	Agro Care Beeher B.I (NL)	<i>Directeur de succursale France Aro Care et dirigeant des filiales française :</i> <i>Rik Van Den Bosch.</i>
	Tomates de France Holding B.V. (N.L)	
	Les maraîchers de France Brécey Holding France K : 11309240€ Bilan : 66 500 00 0€, résultat : 21 297 000€	
Les Serres du Mont Saint Michel <i>Location par bail rural de serres et installations pour la culture de tomates</i> K : 5 000 000€ Brecey Bilan :21 915 733€, CA: 3 191391 € Résultat: 264 692 €	Les maraîchers de Normandie <i>Production de légumes sous serres</i> K : 100€ Brécey+Isigny Bilan : 18 540 000€, CA : 29 164 000€ Résultat : 1 434 000€	Energie Nord <i>Production et vente d'électricité et CO2</i> K : 100 € Brécey+ Isigny Bilan 21 475 000 €, CA : 3 848 000 € Résultat 822 000 €
Les serres d'Isigny <i>Location par bail rural de serres et installations pour la culture de tomates</i> K : 5 500 000€ Isigny Bilan :19 372 168€, CA : 3 403 532 € Résultat : 738 904 €	Les maraîchers du Mont Saint Michel <i>Production de légumes sous serres</i> K : 100 000 € Brécey Bilan : 3 391 585€, CA : 163308€ Résultat négatif : (-361 547€)	Energie Sud <i>Production et vente d'électricité et CO2</i> K : 4 000 € Brécey+ Isigny Bilan 16 385 000 €, CA : 2 771 000 € Résultat 1 105 863 €
Les serres de Buat <i>Location par bail rural de serres et installations pour la culture de tomates</i> K : 150 000€ Isigny Bilan : 2 267 283 € CA : 0€ Résultat négatif : (-208 776€)	Les maraîchers d'Isigny <i>Production de légumes sous serres</i> K : 4 000 € Isigny Bilan : 883 488€, CA : 114 509 € Résultat : 12 256 €	Energie Ouest <i>Production et vente d'électricité et CO2</i> K : 4 000 € Brécey+ Isigny Bilan 6 857 000 €, CA : 1 283 000 € Résultat 339 505 €
		Isigny Lumière <i>Production lumière et fourniture d'éclairage</i> K : 4 000€ Brécey+ Isigny Bilan : 7 080 928 €, CA : 5 015 000 € Résultat : 298 154 €
SOCIETE EN ACTIVITE	SOCIETE NOUVELLE	SOCIETE EN SOMMEIL

K : Capital

Atteintes à la ressource en eau.

Le 30 juillet, les responsables ont soutenu qu'ils fonctionnaient en autonomie pour la ressource en eau en prenant en compte les prévisions du GIEC. Ils ont dit qu'en cas de problème, ils cesseraient la production de tomates pour cultiver du poivron, moins gourmand en eau.

Ils ont remis en cause toutes les analyses des experts de la MRAE, du Sage de la Sélune et du SDeau50 (syndicat Départemental de l'eau de la Manche) qui se montrent très critiques quant aux incidences sur la gestion de l'eau si le projet se réalise.

Aussi, pour permettre aux habitants présents à la réunion du 30 juillet d'avoir un avis éclairé sur une question aussi essentielle que la ressource en eau, il eût été judicieux d'inviter un de ces experts.

De mon côté, je partage les argumentaires et les conclusions de la MRAE, du Sage de la Sélune et du SDeau50 (syndicat Départemental de l'eau de la Manche) qui défendent le bien commun.

Je donne un avis défavorable sur ce volet du projet

Artificialisation des sols et biodiversité.

↳ Artificialisation des sols

- Le projet entraîne une **artificialisation massive** (serres industrielles + halle de conditionnement).
- Cela contrevient aux objectifs de la **loi Climat et Résilience (2021)** et à la politique **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** fixée pour 2050.

↳ Ce projet n'est pas respectueux de l'environnement.

Le site du Bois Aubé est actuellement composé de terres agricoles et de talus bocagers jouant un rôle écologique (haies, habitats d'oiseaux, hérissons, amphibiens). Une zone humide est présente

En ce qui concerne la zone humide, les mesures compensatoires ne sont pas à la hauteur. Il ne suffit pas de creuser un trou et d'y mettre de l'eau pour avoir une zone humide. Une zone humide est un sol particulier qui retient l'eau et assure un rôle essentiel dans le cadre du changement climatique que nous vivons.

Enfin, ce projet nécessite des dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées recensées par la société les serres du Buat. L'OFB avait dit à l'époque que l'inventaire était incomplet. L'ARS (Agence Régionale de Santé) émet un avis défavorable. La MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) est très critique sur la présentation des effets sur l'environnement qui résulteront de la construction et de la gestion du site.

↳ Proximité d'une zone Natura 2000

Le site se situe à proximité de zones écologiquement sensibles classées Natura 2000. L'absence d'évaluation d'incidences Natura 2000 est problématique.

Je donne, aussi un avis défavorable sur ce volet du projet

Nuisances et santé humaine

- Risques d'odeurs liés à la gestion des substrats, effluents et installations énergétiques.
 - Risques sanitaires liés aux rejets liquides (effluents azotés, produits phytosanitaires résiduels).
- Quid de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé des salariés ?

Insuffisance de l'étude et risques procéduraux.

- Le dossier soumis à enquête publique **ne démontre pas** la compatibilité du projet avec :
 - La protection de l'eau (Directive 2000/60/CE).
 - Les obligations de réduction de l'artificialisation (loi Climat et Résilience).
 - Les régimes ICPE (articles L.511-1 et suivants du Code de l'Environnement).
- L'absence d'évaluation d'incidences Natura 2000 est problématique, le site se situant à proximité de zones écologiquement sensibles.

Conclusion et demandes.

Au regard des éléments développés, je demande :

1. Que le projet des **Serres du Buat** soit requalifié en **projet industriel-énergétique** soumis à autorisation ICPE.

2. Que l'enquête publique soit complétée par :

- Une étude hydrogéologique complète.
- Une évaluation d'incidences Natura 2000.
- Une analyse coûts/bénéfices environnementaux et climatiques.

3. Qu'à défaut, le projet soit refusé, conformément aux principes de précaution (art. 5 Charte de l'Environnement) et de participation du public (art. 7).